

Réunion du 7 février 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Joseph CREMMEL

**N° CP/2011/97 - Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS
- 2132
Attribution de subventions - Fonds d'aide en faveur de
l'artisanat**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à diverses entreprises artisanales du Bas-Rhin, des subventions d'un montant total de 97 212 € au titre du dispositif harmonisé mis en place entre la Chambre de métiers d'Alsace, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin en faveur de la création et de la reprise d'entreprises artisanales ; les montants correspondants seront versés aux bénéficiaires en deux fois maximum après validation par les services de la Région

- à divers artisans bas-rhinois, des subventions d'un montant total de 29 060,92 € au titre de la participation du Département aux frais de formation et de déplacement (pour les stagiaires résidant à plus de 25 km de STRASBOURG), conformément au contrat d'objectifs conclu avec la Chambre de métiers d'Alsace ; les montants correspondants seront versés en une fois, étant donné que la Chambre de métiers d'Alsace a d'ores et déjà validé ces montants.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110207-54608-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/02/11